

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS Séance du 18 décembre 2023

DÉLIBÉRATION n°2023-122

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 18 décembre 2023 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 8 décembre 2023.

Point de l'ordre du jour :

7.10. Motion relative au projet de loi pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration

.....

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'université de Tours,

Exposé de la décision :

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la motion suivante :

Exiger le dépôt préalable d'une « caution retour » pour les étudiantes et étudiants désireux de poursuivre leurs études en France va à l'encontre des valeurs de la République et de la tradition multiséculaire d'ouverture au monde de l'université française. C'est une insulte aux Lumières dont il a été rappelé à juste titre, dans des circonstances dramatiques, qu'en France elles ne s'éteignent jamais.

Nul ne conteste aux autorités habilitées à cet effet le pouvoir d'autoriser ou non l'accès au territoire français mais ne rajoutons pas des garanties pécuniaires dont le fondement échappe à l'entendement. Car les étudiantes et étudiants s'inscrivant en France ne sont pas tous bien nés, contrairement à une idée reçue, et le dépôt d'une caution tel qu'envisagé les condamne à regarder ailleurs pour poursuivre leur projet. C'est l'enseignement supérieur et la recherche qui perdront de leur rayonnement, et par là même la francophonie et l'image de la France qui s'en trouveront affaiblies.

La généralisation, sans possibilité d'exonération, de la majoration des droits d'inscription pour les étudiants hors Union européenne, ou encore le fait de conditionner l'ouverture des droits aux prestations sociales non contributives comme les APL à cinq années de présence sur le territoire procèdent du même esprit et appellent les mêmes réserves. Ces dispositifs ne feraient que renforcer la marchandisation de l'enseignement supérieur français et accentuer la précarité financière de nos étudiantes et étudiants internationaux.

Les élus et élus du Conseil d'administration entendent rappeler leur attachement à la tradition d'ouverture de la France en matière d'accueil des étudiantes et étudiants internationaux et réaffirment leur ambition de faire de la France le premier pays d'accueil de l'Union européenne.

Le plan « Bienvenue en France » lancé en 2019 visait à accueillir un demi-million d'étudiants internationaux d'ici à 2027 ! La France stagne aujourd'hui à la 7e place mondiale, très loin derrière le Royaume-Uni et l'Allemagne, alors qu'elle était encore le 3e pays d'accueil il y a dix ans. Les parlementaires ne peuvent ignorer qu'il en va de l'attractivité de nos universités et de notre pays à l'échelle mondiale.

Cet objectif est d'autant plus important qu'il converge avec celui du Gouvernement de réindustrialiser la France. Les besoins en compétences exprimés par le secteur sont immenses. L'accueil d'étudiants internationaux dans les cursus scientifiques ou d'ingénierie, du bac+1 au doctorat, est indispensable au développement industriel de la France, en contribuant à renforcer ses capacités d'innovation et sa Recherche & Développement.

La France gagnera à faire de l'université le fer de lance de sa diplomatie scientifique, culturelle et d'influence.

Proposition de décision soumise au conseil :

- approbation de la motion relative au projet de loi pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil : 36	DÉCOMPTE DE VOIX
Nombre de membres en exercice : 35	Abstentions : 0
Quorum : 18	Votants : 24
Membres présents : 14	Blanc(s) ou nul(s) : 0
Membres représentés : 10	Votes exprimés : 24
Total des membres présents et représentés : 24	Majorité requise : 13
	Pour : 24
	Contre : 0

Pièce jointe :

- néant.

Fait à Tours,

Le Président de l'université

Arnaud GIACOMETTI